Résilier une assurance complémentaire

Pour les complémentaires, c'est la LCA et ta police qui comptent, pas le 30 novembre : ordinairement pour la fin de la troisième année d'assurance ou d'une année suivante, trois mois à l'avance (art. 35a LCA). Seul le preneur d'assurance peut résilier ordinairement, pas la caisse.

Remplir les champs entre crochets.

[Prénom Nom]
[Rue, NPA localité]

Recommandé
[Nom / entreprise]
[Rue, NPA localité]

[Lieu], le [JJ.MM.AAAA]

Résiliation de l'assurance complémentaire [p. ex. hospitalisation demi-privée], police n° [numéro]

Madame, Monsieur,

Par la présente, je résilie l'assurance complémentaire [p. ex. hospitalisation demi-privée], police n° [numéro], conformément à l'art. 35a LCA ou aux conditions de la police, pour le [JJ.MM.AAAA].

Si ce terme n'était pas valable, la résiliation produit effet pour le prochain terme possible.

Mon assurance obligatoire des soins n'est pas concernée par cette résiliation.

Je vous prie de me confirmer par écrit la résiliation et la fin du contrat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Prénom Nom]

Bases légales : CO (RS 220), LCA (RS 221.229.1), LAMal (RS 832.10), version en vigueur sur fedlex.admin.ch, vérifiée le 1.11.2026. Modèle propre de ConvivaPlus. Ne remplace pas un conseil juridique.
Tous les modèles gratuits sur **conviva-plus.ch**